

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE PUBLIC

Genève, le 20 décembre 2021

Renvoi en jugement d'un prévenu accusé d'homicide

En date du 17 décembre 2021, le Ministère public a saisi le Tribunal criminel d'un acte d'accusation à l'encontre d'un prévenu né en 1950, accusé d'avoir tué son épouse au Grand-Saconnex.

Selon l'acte d'accusation de la première procureure Anne-Laure Huber, il est reproché au prévenu, âgé de 65 ans au moment des faits, d'avoir tué son épouse dans son appartement situé au Grand-Saconnex, dans la nuit du 27 au 28 février 2016.

À teneur de l'acte d'accusation, l'auteur des faits aurait apposé un oreiller ou un duvet sur le visage de la victime alors âgée de 66 ans durant plusieurs minutes l'empêchant ainsi de respirer et causant son décès par asphyxie.

Le prévenu est renvoyé en jugement pour meurtre (art. 111 CP).

Il bénéficie de la présomption d'innocence.

Pour mémoire, le Tribunal criminel est compétent lorsque le Ministère public entend requérir une peine privative de liberté supérieure à 10 ans.

Il ne sera fait aucun autre commentaire.